

Une autre vie s'invente ici



Soutenir l'innovation territoriale : quelles clés pour financer les Ateliers hors les murs ?



@ Charleville-Mézières, Parc des Ardennes



@ Parc des Pyrénées ariégeoises



@ Parc des Boucles de la Seine normande

Synthèse du webinaire du 11 septembre 2025

SOUTENIR L'INNOVATION TERRITORIALE : QUELLES CLÉS POUR FINANCER LES ATELIERS HORS LES MURS ?

Mots clés : enseignement supérieur, projet local, aménagement du territoire, retour d'expérience

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Déposer votre annonce pour monter un Atelier hors les murs sur mesure : **ICI**
- Inventer Demain : Récits paysagers dans le Parc des Causses du Quercy : **ICI**
- Artois TV : Les enjeux d'adaptation au changement climatique dans le Parc des Caps et Marais d'Opale : **ICI**
- Appel à manifestation d'intérêt 2025 des Ateliers hors les murs : **ICI**
- Carnet de route des Ateliers hors les murs : **ICI**
- Synthèse du webinaire « Comment organiser un Atelier hors les murs dans un Parc naturel régional ou dans une Petite ville de demain » du 18 avril 2024 : **ICI**
- Atterrir ? Les 20 ans des Ateliers hors les murs dans le Lien Paysage de mai 2025 : **ICI**

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.42.42

Bastien Galant, enseignement supérieur et recherche : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.59.61.58.81

Fabien Hugault, enseignement supérieur et chartes : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.93.82.91

I. ACTUALITÉ JURIDIQUE DANS LES PARCS : LES DÉCISIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE ZAN

Par Maître Florian Ferjoux de Gossement avocats

L'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols (ZAN) a pour but de préserver les terres agricoles et la souveraineté alimentaire ainsi que la biodiversité et de renforcer la résilience collective face aux effets du changement climatique. L'objectif national ZAN est un objectif à long terme (2050), qui dispose cependant d'un palier intermédiaire pour la période 2021-2031.

Le ZAN est régi par différentes lois :

- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.
- Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux
- Proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (TRACE), déposé au Sénat le 7 novembre 2024 et adopté par celui-ci le 18 mars 2025, transmise à l'Assemblée nationale et à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire le 19 mars 2025.

Décisions du Conseil d'Etat concernant les fiches de l'Etat sur Le ZAN et la circulaire de janvier 2024

Plusieurs acteurs ont contesté des fascicules publiés par l'État concernant l'application des dispositions relatives au ZAN ainsi que la circulaire du 31 janvier 2024 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires qui prévoit notamment, d'une part, d'inclure dans le périmètre des espaces naturels, agricoles et forestiers certaines parcelles aujourd'hui situées en zones urbaines et, d'autre part, de conditionner la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au démarrage effectif de travaux à la date de publication de la loi du 22 août 2021.

- Le Conseil d'État rejette la Question prioritaire de constitutionnalité de la commune de Cambrais et valide le contenu contesté du fascicule (CE, 24 juillet 2025, n°492005). Il précise que les dispositions liées à l'objectif ZAN ne portent pas atteinte ni à la libre administration des collectivités territoriales, ni au droit de propriété, ni à la liberté d'entreprendre. De plus, certaines parcelles en zones urbaines au PLUi ou carte communale peuvent être considérées comme un Enaf si leur usage et leur caractéristique le justifient.
- Le Conseil d'État rejette le recours contre la circulaire du 31 janvier 2024 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la mise en œuvre de la réforme vers le " zéro artificialisation nette des sols ". Il précise que le pouvoir réglementaire n'a remis en cause ni l'objectif de réduction de l'artificialisation, ni le principe de sa déclinaison territoriale.

Le ZAN au sein des PLUi : TA de Strasbourg, 24 juillet 2025, n°2404936

Le Plui de Metz a été entièrement annulé par le tribunal administratif de Strasbourg pour :

- méconnaissance du principe d'équilibre des objectifs d'urbanisme (article L. 101-2 du code de l'urbanisme)
- justification insuffisante de la protection de la trame verte et bleue, le tribunal jugeant que les objectifs de consommation des Espaces naturels agricoles et forestiers sont insincères et non justifiés. En effet, il existait un écart significatif entre le chiffre pris en compte par les auteurs du PLUi et celui du site officiel de l'observatoire national de l'artificialisation des sols. Or, le décompte établi selon la consommation passée vient impacter les nouveaux objectifs fixés.

II. HISTOIRE DE TERRITOIRE : CE QU'APPORTE UN ATELIER HORS LES MURS

Par Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et membre du Conseil d'Orienta-tion Recherche et Prospective de la FPNRF

Aujourd'hui, l'action territoriale, la recherche et l'enseignement supérieur sont imbriqués au sein des Parcs naturels régionaux. En effet, plus de 800 chercheurs et universitaires participent aux Conseils Scientifiques des Parcs et permettent de faire le lien avec l'enseignement supérieur. Ce lien se joue à deux niveaux qui se complètent : l'enseignement supérieur apporte un regard et des connaissances dans les territoires via les étudiants ; l'immersion des enseignants-chercheurs sur les territoires fait remonter dans les universités des questionnements qui influent sur les modes d'enseignements, les méthodes, les sujets et les questions de recherche. Ce mouvement d'aller-retour contribue ainsi à l'innovation dans des domaines croisés, pour favoriser des territoires vivants et habités. Les résultats des Ateliers hors les murs alimentent de plus les débats et le travail du conseil scientifique et des chargés de mission des Parcs pour la révision des Chartes. Ils amènent à de nouveaux leviers de réflexion, dans une approche interdisciplinaire et transversale par le paysage.

Les ateliers se trouvent à l'interface d'un système composé des grandes politiques publiques (petites villes de demain), les outils de projets (chartes, Plui, Scot, etc.), du système partenarial et de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche. Parce qu'ils sont interdisciplinaires et s'ancrent dans les problématiques évolutives des territoires, ils contribuent à positionner les territoires de Parcs comme des éclaireurs dans les transitions en cours. Les ateliers peuvent en effet innover et pousser les curseurs grâce à leur écoute fine et transversale du territoire ainsi que leur liberté de positionnement.

Plusieurs exemples peuvent illustrer ce qu'apportent les Ateliers hors les murs aux territoires et la manière dont ceux-ci peuvent s'en saisir pour alimenter leurs projets.

- **Ateliers 2007-2008, Parc du massif des Bauges dans la commune de Saint-Jorioz** : les propositions des étudiants ont nourri le dossier de classement du lac d'Annecy au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec une approche par le paysage comme patrimoine.
- **Ateliers 2008-2009, Arc du massif des Bauges dans la commune de Duingt** : les étudiants ont participé à l'élaboration des conditions d'un projet d'aménagement par le travail sur un programme de transformation des espaces publics.
- **Atelier 2011-2012, Parc du Vexin Français dans la commune de Saint-Cyr-en-Arthies** : les étudiants ont testé et préfiguré des faisabilité de transformations, ils ont été un levier pour concevoir un projet expérimental d'éco-hameau.
- **Atelier 2011-2012, Parc du Massif des Bauges dans la commune de Jarsy** : les étudiants ont été précurseurs dans les démarches sobres d'aménagement en proposant un projet "zéro" (euros, réseau supplémentaire, surface urbanisée, espace circulé supplémentaire). Ils anticipent ainsi les nécessités d'évolutions réglementaires et les rendent désirables.
- **Atelier 2011-2012, Parc du Vexin Français** : invention du Coefficient Local d'Urbanité qui se base sur des critères de convivialité/voisinage, d'économie de l'espace, d'intégration des patrimoines, de séquence public/privé et de paysage. Cette approche est avant tout qualitative et au bénéfice du cadre de vie commun. Elle pourrait redéfinir l'attribution des permis de construire.
- **Atelier 2020-2021, Parc des Pyrénées Catalanes, Osseja et Palau de Cerdagne** : ce travail a permis d'alimenter un dossier de candidature à la Région Occitanie pour des subventions dans le cadre des politiques centre bourg.

Au-delà de leur intérêt pédagogique, les Ateliers Hors des murs peuvent donc apporter aux territoires de différentes manières. Ils alimentent avant tout les réflexions autour de projets qualitatifs et durables ainsi que leur faisabilité.

III. OPPORTUNITÉS ET FINANCEMENTS DES ATELIER HORS LES MURS

Atelier “biodiversité” : Interfaces entre l’eau et la ville à Abbeville, PNR des Boucles de la Seine Normande

Par Clotilde de Zélicourt, chargé de mission urbanisme et Marc Ballan, chargé de projet ABC, du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, ainsi que Edwighe Van-Saene, chargée de mission au secrétariat général pour les affaires générales de la Préfecture de Normandie, sur les politiques environnementales, de culture et de patrimoine.

L’atelier, réunissant des étudiants en architecture et en agronomie, a eu lieu dans le pays de Caux qui est une des parties du territoire marquée par des structures paysagères caractérisées par des talus plantés autour de corps de fermes, les clos-masures. Depuis 2024, le Parc mène un Atlas de la biodiversité communal sur 16 communes (ABC Seine et Pays de Caux 2024-2027). L’objectif de coupler ABC et Atelier Hors les murs était de renforcer l’animation du territoire en parlant du sujet de la biodiversité avec les élus, d’apporter une dimension supplémentaire à la carte d’enjeux et au plan d’action de l’ABC, ainsi que de sensibiliser les futurs professionnels à la biodiversité.

L’atelier s’est mis en œuvre sur 6 communes qui représentaient un panel de l’ensemble des paysages présents sur l’ABC. Il rassemblait les étudiants de l’ENSA (Master 2 “ruralités en action !”) et de l’ENSAIA de Nancy (Master 2 “agriculture et développement des territoires), qui sont venus sur le terrain sur deux semaines distinctes.

Calendrier :

- Juin/juillet 2024: premières réunion d’organisation avec les partenaires pour restreindre le périmètre et définir précisément les thèmes d’étude.
- Septembre 2024: immersion des étudiants de l’ENSA sur le territoire. Les étudiants ont ensuite poursuivi le travail et finalisé leurs projets jusqu’en janvier 2025
- novembre 2024: mise en commun entre les deux écoles
- décembre 2024 : immersion des étudiants de l’ENSAIA sur le territoire
- juin 2025 : contribution au cahier des charges des zones d’activités à partir des travaux des étudiants
- décembre 2025 : préparation d’une revue Etudes Normandes et événement de restitution avec les élus
- février 2026 : restitution avec le retour de l’ENSA NANCY en Pays de Caux
- Décembre 2026 : rédaction du plan d’action de l’ABC en prenant en compte les idées des étudiants

Les semaines d’immersion se sont composées de visites du territoire et en particulier des clos mesure, ainsi que de rencontres avec les élus, habitants et agriculteurs. Les partenaires (Communes, Communauté de communes, CAUE) sont intervenus pour apporter des connaissances aux étudiants.

Les **axes de travail** portaient sur le projet local de manière générale, et plus précisément, pour les étudiants de l’ENSA, sur les continuités écologiques et de biodiversité, l’aménagement d’espaces publics de qualité et la recherche d’une plus grande adéquation entre les activités et les ressources locales. Le travail des étudiants s’est effectué à plusieurs échelles. Les étudiants de l’ENSAIA se sont davantage tournés vers des problématiques de connaissance et de sensibilisation. Comme les ateliers ont été lancés au début de la démarche de l’ABC, les acteurs ont ensuite du temps pour exploiter les travaux des étudiants dans la démarche et d’alimenter les réflexions.

Budget : 22 000 euros au total, incluant le transport, l’hébergement et la valorisation des travaux (publication). Les partenaires financiers sont l’État via FNADT (10 000 euros) et DDTM76, la Fédération des Parcs naturels régionaux, le Parc des Boucles de la Seine Normande, Caux Seine agglomération et la Communauté de commune Yvetot Normandie. Au-delà de l’aspect financier, les Communes sont aussi des partenaires importants (mise à disposition de salles et de repas).

Fond national d’aménagement et de développement du territoire (FNADT) : cet outil financier, attribué à des acteurs locaux, est créé pour soutenir l’aménagement du territoire. Ses priorités se trouvent dans l’appui à l’ingénierie pour l’attractivité des territoires, les actions à caractère innovant ou expérimental et reproductibles dans les domaines de l’aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires. Les Ateliers Hors les murs s’inscrivent donc dans cette démarche, avec une approche croisée

biodiversité et aménagement. Ils sont l'occasion de tester de nouvelles approches, apporter de nouvelles idées aux acteurs sur le terrain, sur la thématique de la ruralité

Fond vert : depuis 2024, le programme des ABC est un volet de l'axe biodiversité du fond vert, ce qui permet de renforcer sa lisibilité et son budget (enveloppe en 2024 de 15 millions d'euros). Les dispositifs comme les Ateliers hors les murs peuvent être prévus dès le dépôt du dossier ABC.

Atelier dans le cadre du Plan de paysage L'arbre et la Vallée, paysans et habitants, pour un avenir commun (2021), Parc de la Brenne

Par Dany Chiappero, membre du conseil scientifique du Parc naturel régional de la Brenne et anciennement chargée de mission urbanisme et paysage au Parc de la Brenne

Le Plan de paysage L'arbre et la Vallée, paysans et habitants, pour un avenir commun, pour lequel le Parc de la Brenne a été lauréat en 2021, avait pour objectif d'accompagner l'intercommunalité pour travailler sur un projet de territoire dans l'éco-vallée de l'Anglin, sur la résilience du territoire à travers son agriculture. Pour ce faire, le Parc souhaitait favoriser une entrée par des actions concrètes (pôle expérimental pour une agriculture résiliente, étude phyto historique sur le chêne pédonculé, OAP "vallées et bocages" pour accompagner le projet de territoire de la Communauté de commune MOVA).

Les Ateliers hors les murs se sont déroulés dans le cadre de l'étude prospective (2050 et 2070) sur l'évolution des paysages face au changement climatique avec pour objectif de donner à voir le territoire de demain par une approche paysagère. Cette étude a démarré en 2021 et rejoint par les Ateliers hors les murs en 2022. Celui-ci a rassemblé des étudiants en master à l'école de la nature et du paysage de Blois et des master "urbanisme des projets et environnement" de l'école d'urbanisme de Paris.

Cette étude est un support de médiation entre les acteurs du territoire et de débat concernant notamment la ressource en eau, l'habitat et les exploitations, avec une réflexion globale sur les OAP. Le travail des étudiants a ainsi directement été utile pour le bureau d'étude en charge du Plan de paysage.

Exemple de travaux collectifs :

Pôle d'expérimentation et d'adaptation agricole à Prissac en faveur de l'innovation bio-économique au service d'une agriculture durable et désirable. Il poursuit une approche culturelle et participative transversale pour co-construire le projet et en faire le récit. Il réunit 16 membres du consortium et 16 partenaires.

- Réinventer les lieux patrimoniaux et en particulier le musée du machinisme.
- Produire local manger local pour accompagner le projet alimentaire territorial du Parc
- Produire local, construire local pour développer l'usage du chanvre pour la réhabilitation du bâti ancien à bas de matériaux biosourcés.

Les travaux des étudiants ont servi pour la candidature à l'AMI démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires dont le Parc a été lauréat.

Financements :

Il est intéressant de mener plusieurs projets en même temps afin qu'ils puissent avoir un effet levier les uns sur les autres.

- Etude eau paysage et changement climatique : 38 000 euros avec des financements de l'AELB, DREAL DDT Indre, DREAL Parc, Autofinancement du Parc à hauteur de 9 000 euros (temps passé).
- Plan de paysage L'Arbre de la Vallée : 88 000 euros, qui inclut l'Atelier hors les murs (12 000 euros dont 6 000 euros à la charge de l'école d'urbanisme de Paris). Le Plan de paysage, dans sa globalité a été financé par l'État (AAP), Communauté de commune MOVA (3 000 euros), Parc (10 000 euros en temps technicien), FPNRF (1 000 euros), DREAL Parc (7 000 euros) et le Conseil régional (5 000 euros).

Ces projets ont été des leviers pour mener un projet plus large et coûteux (600 000 euros, financé à 50% par la Banque des territoires, ainsi que par des co-financements privés et publics, et de la valorisation des temps salariés pour les membres du consortium)

Les possibilités apportées par les ateliers nécessitent l'articulation avec les chargés de mission des parcs pour les inscrire dans une dynamique qui dépasse le moment de l'atelier lui-même, pour produire de

l'animation de territoire à partir des travaux effectués. Le portage politique est un vrai sujet pour être en capacité de monter un Atelier Hors les murs. Dans les territoires qui ne disposent pas de ce portage, ils peuvent jouer le rôle d'initiation de projets ou intervenir sur la question des risques pour trouver des pistes de solutions en situation de crise. Ils peuvent aussi amener un dialogue entre des élus dans un contexte d'ateliers collectifs sur plusieurs communes

IV. DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

La plateforme aides-territoires pour financer vos projets

Par Claire Hollant, chargée de déploiement pour la plateforme Aides territoires

Aides territoires est le service de référence pour les aides à destination des collectivités. Le site est né de trois grands constats :

- Pour les collectivités, la recherche d'aide est chronophage et complexe car l'information est dispersée
- La veille financière demande d'être réactif et de connaître les bons réflexes
- Seules les collectivités qui ont les moyens d'y consacrer du temps et du personnel, obtiennent des aides pour leurs projets. Il y a donc une inégalité forte entre les territoires dans l'obtention des financements

La plateforme rassemble aujourd'hui un moteur de recherche d'aides localisé par territoire, une veille personnalisée par mail, un espace de travail collaboratif et des exemples de projets publics portés par d'autres collectivités. Elle intègre une base de données de plus de 4800 aides, financières (subventions, prêts, avances récupérables et certificats d'économies d'énergie) et en ingénierie (technique, financière, juridique et administrative). Elles sont multithématiques et portées par des acteurs publics ou privés.

La création d'un compte permet de bénéficier des suggestions d'aides, de sauvegardes de favoris et de l'inspiration des recherches d'autres collectivités. Il est possible de consulter des projets subventionnés et d'entrer en contact avec les collectivités porteuses pour avoir des retours d'expériences de leur part. Ces projets sont disponibles sous forme de cartographie. La plateforme permet de plus de créer des projets et de trouver les aides pouvant y correspondre spécifiquement. Il est ensuite possible de choisir les aides et d'y candidater directement en ligne.

Aides territoires est la plateforme officielle du Fonds Vert. Elle rassemble l'ensemble des aides financières et en ingénierie qui lui sont liées, la foire aux questions officielle ainsi que des webinaires dédiés à chaque mesure.

Aides territoire est aussi un **blog** intégrant des webinaires et des articles qui décryptent les différentes aides. Ce blog se trouve aussi sous forme de **newsletter mensuelle**.

Chiffres clés : 16 000 communes et 3 000 EPCI connectées, 70 000 utilisateurs actifs. 60% des utilisateurs sont des communes rurales de moins de 2 000 habitants. Un réseau de partenaires et d'animateurs locaux est présent en DDT ou en préfecture en plus du réseau linkedin et de la participation de la plateforme aux salons.

La dotation aménité rurales

Par Grégoire Cochetoux, collectivités et biodiversité, FPNRF

La dotation biodiversité a été mise en place en 2019, par l'État, à destination des communes, elle prend le nom de dotation aménité rurales en 2022. Elle vise à reconnaître la contribution des communes rurales aux objectifs globaux de transition écologique. Elle est libre d'emploi et laissée à l'appréciation des communes.

Cette dotation représente 110 millions d'euros et concerne une commune sur quatre à l'échelle nationale. Au sein du réseau des PNR, ce sont 4530 communes qui en bénéficient (soit 91% des communes PNR).

Cette dotation est accordée aux communes qui répondent à deux critères : Critère de ruralité (catégorie 5,6 et 7 de l'INSEE en métropole et moins de 100 000 habitants en outre mer) et critère d'aire protégée (350 ha en aire protégée ; 80% du territoire en aire protégée ; 10 ha classés en protection forte ; 50% de la surface Natura 2000 ; jouxte une aire marine protégée). Les communes éligibles touchent entre 3 000€ et 100 000€ en fonction de la population, de la superficie et du type d'aire protégée présente sur leur territoire, avec une moyenne à 12000€.

Exemples d'utilisation au sein des Parcs naturels régionaux :

- Montagne de Reims : mise en place d'un plan de gestion communal des lisières forestières pour favoriser les lisières étagées et fonctionnelles entre massifs forestiers et zones viticoles.
- Aubrac : complément de financement pour un Atlas de la Biodiversité communale consacré aux vieilles forêts (16 900€ / 36 950 €)
- Pyrénées Ariégeoises : mise en commun d'une partie des dotations de 14 communes volontaires pour financer une équipe de médiateurs en montagne.

Cette dotation vient souvent en complément d'autres financements, notamment pour assurer la part d'autofinancement des communes dans les projets. Elle peut être un levier pour favoriser l'implication des communes, individuellement ou en les mettant en commun via l'intercommunalité ou les Parcs naturels régionaux par exemple. Ce dispositif peut donc être facilitateur dans le financement d'ateliers hors les murs, et en particulier les Ateliers hors les murs "biodiversité".

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Bastien Galant, enseignement supérieur et recherche

Fabien Hugault, enseignement supérieur et chartes

Synthèse :

Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris

Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

